

COMPTE RENDU **DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 16 SEPTEMBRE 2019**

Le 16 Septembre 2019 à vingt heures les Membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle du Métronome, en raison des travaux de la mairie, sous la présidence de M. BEAUDOUIN.

PRÉSENTS : M. BEAUDOUIN, Mme POLISSET, M. CHAPPELLIERE, M. HUBERT, Mme GIRAUDON, M. PERREUX, Mme POUPARD, Mme LECLOU, Mme TAILLECOURT, M. SENAILLE, M. ROUSSEAU, Mme LAFOIS, M. CHANTOISEAU, M. HANNIER, Mme BAREAU

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme DUFOUR donne pouvoir à M. JP.BEAUDOUIN
M. GAUTELIER donne pouvoir à Mme POLISSET
M. NOURRI donne pouvoir à M. CHAPPELLIERE
M. PAPIN donne pouvoir à M. HUBERT
M. MENAGER donne pouvoir à M. PERREUX

ABSENTS

M.PESLERBE
Mme GOTEFROY
Mme BEAUDOUIN

Secrétaire de séance : Mme LECLOU

Ouverture de la séance à 20h05.

• **1) Attribution du marché de travaux sur la rénovation de l'assainissement**

Dans le cadre du projet de travaux de rénovation du réseau d'assainissement sur le secteur de la subelière, une consultation a été lancée le 09 juin pour la construction d'un poste de refoulement rue de la Subelière (Lot 1) et la pose d'un collecteur Eaux Usées et d'une conduite de refoulement (Lot 2).

23 dossiers ont été retirés, et 3 entreprises ont répondu sur le lot 1, 5 entreprises sur le lot 2.

Lot n°1 Valeur estimée 42 221 €

2 OTV MSE 37130 Cinq-Mars-la-Pile : 46 900 €
3 HABERT SA 41140 Noyers-sur-Cher : 54 922 €
7 SAS AEIC 49110 Saint-Pierre-Montlimart 71414.65

Lot n°2 Valeur estimée 96 902 €

1 HRC 72000 Le Mans pas d'offre déposée
4 GT CANALISATIONS 72230 Arnage : 72 931 €
5 ROCHETTE 18000 Bourges : 91 735 €
6 TRAVAUX PUBLICS LECLECH 72610 Arçonnay 69 932.5 €
6' TRAVAUX PUBLICS LECLECH 72610 Arçonnay 64 892.50 € variante en pehd rc

Les dossiers d'offres ont été analysés avec l'aide du cabinet Infrastructure concept.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal, à la lecture de cette analyse des offres, de retenir les entreprises les mieux-disantes sur ces deux lots soit OTV MSE pour 46 900 € et TRAVAUX PUBLICS LECLECH pour 64 892.50 €

Approbation à l'unanimité des présents.

- **2) Mise en non-valeurs de produits irrécouvrables sur le budget de la caisse des écoles**

Le comptable n'ayant pas recouvrer un certain nombre de factures, après épuisements de l'ensemble des procédures et recours à disposition, propose l'admission en non-valeur des titres émis avant 2016, pour un montant de 5 988.01 €

Il s'agit là d'une somme recouvrant les impayés sur plus d'une dizaine d'années.

G. POLISSET précise que sur l'année 2018/2019 il y avait environ 500€ d'impayés, soit beaucoup moins que les années précédentes.

En effet, il a été envoyé beaucoup de courriers et de relance et le receveur est très efficace dans ces démarches.

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour cette démarche.

Approbation à l'unanimité des présents.

- **3) Actualisation de la redevance pour occupation du domaine public par GRDF**

Monsieur le Maire propose au conseil d'actualiser le montant de la redevance d'occupation du domaine public 2019 pour le GAZ, pour un montant de 637 €

Approbation à l'unanimité des présents.

- **4) Révision des loyers arrivés à échéance**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal de la nécessité de procéder à la révision de certains loyers arrivant à échéance, à savoir :

- À compter du 1^{er} juin 2019 :

Augmentation du loyer de 2.16 % (*Calcul sur la base de l'Indice de la construction 4^{ème} trim. 18*)

- Ex-SAEXCO72 : soit un loyer de 218,80 € par mois

Augmentation du loyer de 1,70 % (*Calcul sur la base de l'Indice de Réf. des Loyers 1^{er} trim. 19*)

- RENAULT I. : soit un loyer de 490,90 € par mois

Approbation à l'unanimité des présents.

- **5) Modification Budgétaire n°1**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'afin d'ajuster les écritures comptables du Budget Primitif 2019, il apparait nécessaire de passer certaines décisions modificatives comme suit :

BUDGET « COMMUNE »

Section de Fonctionnement

Section de Fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
673	Titres annulés	+3 000 €			
	Sur exercice antérieur				
022	Dépenses imprévues	-3 000 €			
	TOTAL	0,00 €		TOTAL	0,00 €

Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des Présents (20 voix Pour) valident cette modification budgétaire.

- **6) Point sur les travaux mairie**

1. Actualisation du marché de Maitrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle que le marché de Maitrise d'œuvre pour la rénovation de la mairie a été basé sur une estimation du montant des travaux fixée dans la phase d'élaboration du projet.

Il est contractuellement prévu de réviser ce marché sur les montants de travaux retenus en phase APD.

Monsieur le Maire propose donc au conseil d'actualiser ce montant par un avenant, tel que prévu au marché, ce qui porte le montant de la maitrise d'œuvre à 60 937.50 € pour la mission de base, 71 237.5 pour la mission complète retenue (taux de rémunération fixé contractuellement à 7.50 %)

Approbation à l'unanimité des présents.

A ce jour, il n'y a pas de calendrier des entreprises suite aux congés d'été.
Les services prévoient de déménager pour Noël.

2. Actualisation des marchés de travaux

Un point est fait sur les évolutions des différents marchés de travaux, ainsi que sur l'état d'avancement de ces travaux.

S'il n'y a pas de mauvaises surprises, nous sommes dans l'enveloppe prévisionnelle de l'architecte.

Le souci reste la programmation du déménagement (les services téléphonie par Orange) à coordonner avec la fin des travaux.

- **7) Adhésion de la commune à la charte « Qualité et Proximité » du Pays Vallée du Loir**

Dans le cadre du travail réalisé au sein du restaurant scolaire de Mayet, Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de l'autoriser à solliciter le PETR (Pays Vallée du Loir) pour adhérer à la charte « qualité proximité », visant la promotion des circuits courts et de qualité.

Il n'y a pas d'investissement lourd à prévoir, car de nombreux de nos fournisseurs répondent à la charte.

Approbation à l'unanimité des présents.

- **8) AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES**

Le Directeur des services va quitter ses fonctions au 1^{er} novembre 2019.
Il suivra le projet du déménagement de la Mairie jusqu'à son terme.

Le mardi 24 à 14h, présentation du PLUI à la salle des fêtes.

Le samedi 12 octobre matin, au métronome, avec Patrice BOUTTIER sera présenté le plan de zonage plus tous les règlements à tous les Mayetais.

Le mardi 24 à 19h à salle des fêtes, présentation du projet du territoire aux élus. (suite de la réunion de l'année dernière à Sarcé)

Ce projet devra être voté au conseil communautaire avant la fin de l'année.

Les travaux de la route de Pontvallain ont entraîné la mise en place d'une déviation qui induit le passage des poids lourds sur nos communes. Le Pdt du Conseil Départemental a été sollicité pour que le tonnage de la 338 soit relevé afin de limiter ce trafic, mais sans succès.

Souci avec la SNCF, concernant la taxe sur les billets pris directement dans le train.

Est-ce qu'il serait possible de déléguer ce service à un commerce comme le PMU ?

Peintre en liberté : Le dimanche 29 septembre. Nouveauté dans la rue Bouttevin Boullay, cette rue va être bloquée pour les manifestations comme la broc'livres, 16 expositions réparties sur 11 porches et au bar, possibilité de randonner (6km) à la rencontre des peintres, accessible PMR, à 14h visite du patrimoine de la place de la caille, le fil rouge se termine à 16h30 s'en suivra le vote du public dans toutes les catégories et qui se terminera par le vin d'honneur.

Tout est gratuit.

Il y aura certainement la participation de musiciens.

Trail de l'Antenne de Mayet : le 6 octobre

Vigilante piscine : JF CHAPPELLIERE présente les chiffres de l'été, 3 000 visiteurs cette année alors que l'année dernière il y avait 4200, la baisse est générale sur le secteur. La subvention votée était de 4000€ et le budget est en débit de 400€, les charges sociales ont augmenté

Il y a eu une journée et demie de fermeture à cause de la panne moteur, à part cela le réglage était optimal. Les services techniques œuvrent pour la maintenance.

D. BARREAU déplore que les centres d'accueil locaux aillent à la piscine du Lude plus qu'à Mayet.

Le local jeune n'a pas forcément bien fonctionné à la piscine.

Après avoir demandé à rajouter ce point à l'ordre du jour, et après approbation du conseil municipal, M. CHAPPELLIERE propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 500€ à la vigilante piscine.

Approbation à la majorité des présents (19 POUR, 1 CONTRE)

Il y a une réunion le 25 septembre pour revoir le fonctionnement de la vigilante omnisport.

Il avait été évoqué l'embauche d'un agent animation/sport.

A ce jour, il n'y a pas de décisions de prises

Une convention sera de toute façon obligatoire.

D. BARREAU demande la date de fin des travaux de la route de Pontvallain, officiellement le 8 octobre.

Travaux de la salle des fêtes : Le bardage est fait, il manque les finitions et la protection de l'entrée et de la cuisine. D. BARREAU demande un état du budget, à ce jour il n'est pas finalisé. 25 000€ voté au budget. Il restera à revoir l'accessibilité de la grande porte double, il faudra enlever les pavés et refaire le sol.

T. CHANTOISEAU demande si la rentrée s'est bien passée : il y a 6 nouvelles enseignantes sur 7 sur Jules Ferry. La rentrée s'est bien passée et les enseignantes suivent même les enfants à la cantine.

Il y a encore des mouvements d'élèves.

Il y a de vraies inquiétudes sur les 2 prochaines années

M. HANNIER rappelle qu'il y a eu un très beau comice sur la commune avec plus de 3000 visiteurs.

D. BARREAU demande un point sur l'évolution de l'école de musique du Lude.

JF CHAPPELLIERE annonce qu'il y a une augmentation du nombre d'élèves avec l'intégration de ceux du Lude, c'était prévu dans le budget.

Le Directeur du Lude donne des cours à l'EIEA. Cela permet aux professeurs de conserver un nombre d'heures important.

La cotisation des parents ne couvre que 30% des frais de fonctionnement de l'EIEA.

Le développement des activités art plastiques et théâtre fait partie des objectifs.

C'est dommage que les associations locales comme la MJC ne se soient pas entendues sur les créneaux qui se chevauchent.

D. BARREAU demande des nouvelles de la Communauté de Communes.

Pour l'instant les sujets abordés en Communauté de Communes sont le PLUI et la refonte du pôle enfance/jeunesse.

T. CHANTOISEAU revient sur l'entretien du terrain de la société Carrefour, car il a également été entretenu avant le comice. La facture a été faite, envoyée et sera vérifiée pour le recouvrement. Le nombre d'heure a été comptabilisé avec le tarif des Cumas.

A ce jour, nous ne savons toujours pas si Carrefour va monter son bâtiment.

D. BARREAU intervient concernant le comité de jumelage, une vingtaine d'Allemand arriveront le 8 novembre.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 14 octobre.

Fin de la séance : 22h15